

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U60
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2024-U60 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* a été adopté par le conseil de la Ville le 15 octobre 2024 et **est entré en vigueur le 18 octobre 2024**.

Un certificat de conformité a été émis le 18 octobre 2024 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Ajouter la possibilité de garantir les travaux municipaux avec un cautionnement d'exécution ainsi qu'un cautionnement pour main-d'oeuvre, fournisseur de matériaux et sous-traitants;
- Ajouter le montant de la garantie exigée;
- Ajouter le pavage obligatoire dans le cas d'une construction de rue;
- Préciser les obligations en matière de respect des délais et d'entretien;
- Ajouter la possibilité d'exiger la cession des lots formants les rues ou les servitudes nécessaires à la signature de l'entente.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 15 octobre 2024 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 octobre 2024.

Anny Després, greffière adjointe